Le vocabulaire spécifique

Assureur : Appareil mécanique servant à absorber l’énergie dissipée lors du frottement de la corde, permettant de descendre et/ou de retenir une chute sans risque. Il doit toujours être relié au baudrier par un mousqueton à vis.

Baudrier : sangles cousues enserrant le bassin du grimpeur et de son assureur, permettant de fixer la corde et l’assureur sur un pontet

Baudrier double : les sangles des cuisses et de la taille sont dissociées. On doit s’encorder sur les deux pontets ; l’anneau de sangle reliant les deux parties ne peut servir qu’à la mise en place de l’assureur

Bloque-moi : demande du grimpeur à être maintenu à l’endroit où il la formule ; Le grimpeur ne doit pas perdre de la hauteur

Dégaine : sangle cousue munie d’un mousqueton à chaque bout

Du mou : la corde est trop tendue et entrave la montée du grimpeur

Grimper en moulinette : La corde est déjà en place sur la voie ; elle passe par deux mousquetons en haut de la voie ; la chute du grimpeur est de très faible amplitude.

Grimper en tête : le grimpeur va placer sa corde dans les dégaines au fur et à mesure de sa progression. La chute devient plus réelle et doit être stoppée le plus rapidement possible par l’assureur.

Position de Moindre Effort (PME) :position qui ne nécessite pas de traction de bras, ni de position inconfortable pour le niveau de compétences du grimpeur. Elle lui permet de « faire une pause lecture-récupération

Pontet : anneau de sangle fermé placé sur le devant du baudrier

Sec : la corde d’assurage est trop molle, l’assureur n’est pas vigilant.

Topo : répertoire du niveau de cotation des voies.

La règle de communication au sein de la cordée

Chaque demande doit être formulée avec concision, calmement et obtenir une réponse de confirmation

Ex : grimpeur «Bloque-moi » suivi assureur « ok »